

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements – série no 2
en date du 11 novembre 1999

Demandeur : FACEF et ARC

Question 19 Référence : SCGM-5, document 1, p, 7

Veillez préciser l'avantage de signer un contrat de 10 ans, qui se terminera en 2009 pour une capacité de 71,4 MMpc/jour avec Nova alors qu'il est spécifié à la page 4 du même document que *l'opportunité se présente donc pour la société de réduire le poids relatif du transport de l'Ouest canadien et/ou de détenir des contrats à plus brève échéance, ceux arrivant à terme pouvant être renouvelés sur une base annuelle* ?

Réponse :

Spécifions d'abord que le contrat de transport sur le réseau Nova Gas Transmission Ltd. (Nova) se terminant en 2009 se chiffre à 22,7 MMpc/jour et non à 71,4 MMpc/jour. Les 71,4 MMpc/jour représentent la totalité de la capacité détenue par SCGM sur le pipeline albertain et de ce volume, 7 MMpc/jour arriveront à échéance en 2007 et 41,7 MMpc/jour en 2008.

Les volumes de gaz requis pour les besoins de la franchise sont livrés soit à AECO/NIT (point d'échange sur le réseau Nova) soit à Empress. Dans tous les cas, les coûts du transport sur le pipeline albertain doivent être assumés par les clients de la Société. Afin d'éviter les fluctuations à la hausse du prix du transport par rapport aux tarifs qui, à l'époque où les capacités de transport sur Nova furent contractées prévalaient sur le marché secondaire, la Société avait décidé de détenir du transport.

Notons que le volume de transport sur Nova représente moins de 13% (71,4 MMpc versus 567,5 MMpc) de celui contracté sur TCPL, ce qui signifie qu'une très petite part des volumes de gaz sont reçus à AECO/NIT.

De plus, les contrats se terminant en 2008 (41,7 MMpc/jour) et 2009 (22,7 MMpc/jour) correspondent aux capacités de transport ferme contractées sur TCPL à la même date et n'ont aucun effet sur la diversification planifiée de notre portefeuille d'approvisionnement gazier.